



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 16 septembre 2025, à 18 heures, à la salle du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, située au 280, boulevard Vachon Nord, à Sainte-Marie, sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Résolution numéro 18093-09-2025

Objet : FOND RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - ADOPTION DES PRIORITÉS 2025-2026 DU CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a signé une nouvelle entente relative au Fonds régions et ruralité, dans le cadre du volet 2 – Développement territorial, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028;

ATTENDU que la MRC doit adopter un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire et des modalités de gestion pour le soutien des projets d'ici février 2026;

ATTENDU que le premier versement de la nouvelle entente est conditionnel à l'adoption des priorités d'intervention annuelles pour 2025;

ATTENDU que les priorités d'intervention adoptées en 2024 seront reconduites pour 2025, en attendant l'adoption du nouveau cadre d'intervention pour la vitalité du territoire et des modalités de gestion pour le soutien des projets;

Priorités d'intervention	Orientations
1. Occupation et aménagement du territoire	1.1 Entreprendre la révision du Schéma d'aménagement en débutant par les thèmes identifiés comme étant prioritaires. 1.2 Identifier des pistes de solutions innovantes et durables pour soutenir la croissance des municipalités et répondre aux besoins des citoyens tout en respectant le cadre légal. 1.3 Amorcer l'élaboration d'un plan de mobilité et de transport pour l'ensemble du territoire (pédestre, cyclable, routier, collectif, ferroviaire).
2.Offre de service de la MRC	2.1 Analyser les besoins communs et identifier les opportunités de collaborations intermunicipales pour optimiser l'ensemble des ressources. 2.2 Établir des mécanismes de communication entre les municipalités et la MRC afin d'être mieux informés des projets à venir et en cours de réalisation de part et d'autre.
3. Développement local, territorial et régional	3.1 Appuyer les projets structurants qui améliorent la qualité du milieu de vie et qui répondent aux différents besoins des communautés locales. 3.2 À l'aide du volet 3 du Fonds régions et ruralité, définir collectivement notre « Signature innovation » qui permettra le développement de créneaux distinctifs pour la MRC et l'ensemble des municipalités. 3.3 Amorcer une réflexion sur ce qui nous définit culturellement et territorialement et voir le potentiel de développement. 3.4 Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.
4. Gouvernance et gestion organisationnelle	4.1 Établir clairement les rôles et responsabilités des niveaux politique et administratif de la MRC. 4.2 Évaluer les aspects techniques des séances de conseil pouvant être améliorés et proposer au conseil des pistes de solutions. 4.3 Impliquer les directions municipales dans la réflexion des projets concernant leur organisation.
5. Développement touristique	5.1 Soutenir la promotion du développement touristique de La Nouvelle-Beauce.
6. Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	6.1 Soutenir la promotion du développement économique de La Nouvelle-Beauce et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Perreault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce reconduise les priorités d'intervention 2024 pour l'année 2025, d'ici à ce que le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire et des modalités de gestion pour le soutien des projets soit adopté avant février 2026.

Qu'aucun projet municipal ne puisse être déposé avant l'adoption du cadre d'intervention et des modalités de gestion.

Que la directrice générale soit autorisée à signer toute entente relative au FRR 2025-2028.

Signé

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

Signé

Gaétan Vachon
Préfet

Copie certifiée conforme, ce 17 septembre 2025

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière